

République Française

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture

Commune de MORNAY-BERRY

Le : 19/07/2024

Département Cher

et publication ou notification du : 19/07/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 16 juillet 2024

Nombre de membres : - Afférents : 11 - Présents : 8 - Qui ont pris part au vote : 8
Vote : A l'unanimité : - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 19 / 07 / 2024
Et publication et notification du : 19 / 07 / 2024

L'an 2024, le 16 juillet 2024 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/07/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/07/2024.

Présents : Mesdames Violette FERNANDES Maire, Vinciane HOLLIER, Messieurs Nicolas MILLET, Guy LACOUDRE, Nicolas ANCLIN, Paul DELUGE, Michel VACHERON, Bernard CHIVAILLE

Excusé(s) ayant donné procuration : Jean-Claude LEBAS à Violette FERNANDES, Alain PLANCHON à Nicolas MILLET

Absents : Ingrid YENK

A été nommé(e) secrétaire : Nicolas MILLET

**2024 0015 DELIBERATION POUR UNE CONVENTION PRECISANT
LES MODALITES DE SECURITE LORS DE LA LOCATION SALLE
DES FETES :**

Madame le Maire rappelle qu'à la suite des contrôles ERP, il convient d'établir une convention de location entre les usagers et la municipalité décrivant notamment les consignes de sécurité et identifiant le référent sécurité du locataire.

Madame le Maire donne lecture du projet de la convention de location des salles entre la commune et les locataires.

La convention prendra effet à la date du contrat établi pour chaque location.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- Approuve les conditions de la convention énoncées ci-avant ;
- Mandate Madame le Maire pour établir et signer tout document relatif à cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme :

En mairie, le 16/07/2024
Le Maire,
Violette FERNANDES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801543-20240719-2024_0015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2024

Le secrétaire de séance,
Nicolas MILLET